



Salaires, austérité budgétaire : En grève le 31 mai 2011

Le gouvernement persiste et signe dans sa volonté d'imposer la politique d'austérité et de réduction de la dépense publique qu'il a décidé de mettre en oeuvre.

Cette année encore, les moyens attribués au service public sont à la baisse dans les projets gouvernementaux.

Après le gel des salaires pour les agents publics (sur directives gouvernementales ces mesures se déclinent à l'identique pour les salariés de droit privé de Pôle emploi), les suppressions de postes et la baisse des crédits de fonctionnement en 2011, des mesures similaires sont envisagées au titre du budget de l'État pour 2012.

Le Premier ministre a été clair, lors de la réunion des ministres du 5 mai 2011 : les plafonds de dépenses prévus dans le budget triennal 2011-2013 *"ne pourront être revus à la hausse"*.

En matière de politique salariale, les mesures d'ores et déjà annoncées vont dans ce sens : aucune augmentation de la valeur du point d'indice fonction publique, et ce pour la deuxième année consécutive. La même mesure est envisagée pour 2013, dans la logique de budget triennal qui vise à inscrire dans la longue durée les politiques d'austérité. Avec une augmentation de 2,32% des prix constatée par l'INSEE depuis le 1^{er} juillet 2010, date de la dernière augmentation de la valeur du point d'indice fonction publique, c'est une véritable régression du pouvoir d'achat qui est enclenchée par les pouvoirs publics.

Une telle politique de stagnation de la valeur du point d'indice est parfaitement injuste.

C'est une attaque inacceptable contre le pouvoir d'achat de tous les agents publics. C'est depuis presque 10 ans, une perte de rémunération de largement plus de 10 %, les propos du secrétaire d'État à la fonction publique ne peuvent pas le masquer.

Il a beau prétendre le contraire, en faisant référence aux avancements d'échelon que perçoivent les agents publics tous les deux ou trois ans, avec des augmentations d'échelon de 15 à 20 points d'indice. Mais, alors que ce déroulement de carrière à l'ancienneté permet tout juste de limiter les dégâts provoqués par l'austérité salariale, ce sont bien les fondements même de la politique salariale, de la reconnaissance des qualifications, du droit à la carrière, ainsi que la grille salariale elle-même, qui sont mis en cause.

Dans le même mouvement et pour les mêmes raisons, la politique salariale du gouvernement est appliquée aux salariés de droit privé de Pôle emploi. Elle va tout à fait dans le même sens : blocage de la valeur du point de salaire, ce qui fait baisser le pouvoir d'achat du salaire de base et de tous les éléments complémentaires qui lui sont liés (partie fixe, 13^e mois, prime d'ancienneté, de vacances...). Pour la direction générale, le cynisme est à l'ordre du jour : « les augmentations seront réservées aux mesures individuelles » a même déclaré la DG, pour un résultat plus que limité, à hauteur de 1% de la masse salariale toutes mesures confondues.

De plus, la tentative à laquelle se livre actuellement la direction générale pour mettre en place l'Entretien Professionnel Annuel, dans la précipitation et par une décision unilatérale, accompagne cette politique injuste et inacceptable d'individualisation des rémunérations.

Pour nous, les crédits qui sont destinés au versement de primes individualisées, au mérite, selon les objectifs ou à la tête du client..., doivent être consacrés à l'amélioration du traitement de base des agents et à des mesures d'augmentations générales.

C'est notamment le cas des primes (parts variables liées aux résultats individuels -pour les cadres- ou collectifs –pour tous) d'ores et déjà versées aux agents publics, que la DG veut étendre aux salariés de droit privé de Pôle emploi dans une négociation actuellement en cours.

Cette politique salariale aggrave encore une situation caractérisée par les suppressions d'emplois, par l'intensification des rythmes de travail et par la dégradation des conditions de travail des agents et du service rendu aux usagers de Pôle emploi.

Les mesures annoncées par le Premier ministre touchent de plein fouet l'ensemble de la fonction publique. Un fonctionnaire sur deux partant à la retraite ne sera pas remplacé (soit 100000 suppressions d'emplois en 3 ans).

Pour les opérateurs de l'État (et Pôle emploi est l'un des plus importants d'entre-eux) les effectifs doivent être réduits de 1,5% en 2012 dans les projets du gouvernement, après les 1800 suppressions de postes de 2011.

La baisse annoncée de 2,5% des crédits de fonctionnement et d'interventions va mettre encore plus en difficulté les agents et les missions publiques.

Ces orientations doivent être combattues.

La politique salariale de Pôle emploi est intimement liée –pour les agents publics, comme pour les salariés relevant de la CCN- aux décisions gouvernementales et aux orientations en matière de budget de l'État. Il en est de même pour les effectifs et les moyens de fonctionnement pour 2012.

C'est ensemble que nous devons combattre les mesures d'austérité que les pouvoirs publics tentent de nous imposer.

Nous exigeons une augmentation immédiate de la valeur du point d'indice et l'ouverture de véritables négociations ;

Le rattrapage des pertes subies ;

Une revalorisation des grilles salariales et des classifications.

Tous en grève et dans les manifestations le 31 mai 2011

à l'appel de toutes les organisations syndicales de la Fonction publique.

Refusons de travailler plus et plus mal tout en gagnant moins !

Paris, le 11 mai 2011